

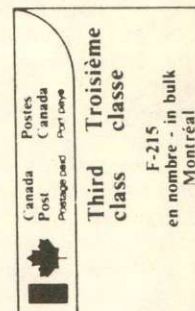
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal



nouvelles csn

Numéro 80

semaine du 19 au 25 août 1980



À la CSN
CETTE SEMAINE

**6604 grévistes
\$ 471 192 versés
par le fonds de grève**

L'été ne ralentit pas le militantisme et la volonté de changer leurs conditions de vie des travailleurs et travailleuses affilié(e)s à la CSN. En effet, depuis plusieurs semaines, le nombre de grévistes et les secours versés par le fonds de grève se maintiennent dans des sommets élevés. L'entente de principe intervenu il y a quelques jours entre les syndicats de l'usine de la Consol, à la Baie, et la compagnie, laisse cependant entrevoir la possibilité d'un déblocage dans le conflit qui touche environ 5500 travailleurs des usines de papier et de la forêt.

* * *

**LES TRAVAILLEURS FORESTIERS EN COLÈRE
***** SURVEILLANTS D'INSTITUTIONS PÉ-
NALES : DU BOIS DANS LES ROUES ***** DES
APPUIS AU SYNDICAT DE LA MUSIQUE *****
IMPRICOM : UNE RELANCE POSSIBLE *******

Kénogami, le 20 août 1980 — **LES 750 TRAVAILLEURS DU PAPIER DE KÉNOGAMI DEMEURENT À LA CSN** — Les 750 travailleurs à l'emploi de l'usine Abitibi-Price de Kénogami ont confirmé aujourd'hui, dans un vote ordonné par le ministère du Travail, leur volonté de continuer d'être membres d'un syndicat affilié à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN). En lock-out depuis trois mois, soit depuis le 19 mai, les travailleurs ont dû subir ce vote par suite d'une décision du juge Bernard Lesage, du Tribunal du travail, invalidant la décision du commissaire du travail qui, en mai dernier, confirmait l'accréditation du syndicat CSN. C'est dans une proportion de 57 % que les travailleurs de l'usine de Kénogami ont réitéré leur confiance dans le syndicat qui les représente depuis 36 ans. Le Syndicat canadien des travailleurs du papier, affilié à la FTQ, a effectué de nombreuses tentatives depuis plusieurs années dans le but d'obtenir la confiance de ce groupe de travailleurs, mais en vain. Au cours de la dernière campagne, les travailleurs ont reproché au Syndicat canadien de tenter de les diviser au moment même où ils sont engagés dans une dure lutte contre leur employeur. Le syndicat de Kénogami est membre du front commun provincial des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), qui compte plus de 5500 travailleurs en grève contre près d'une dizaine de compagnies. Commentant le résultat du vote, le président de la CSN Norbert Rodrigue a remercié les travailleurs de Kénogami de la confiance qu'ils ont maintenue envers la centrale qu'il dirige. Il a dit espérer que la compagnie Abitibi-Price comprenne le message que les travailleurs lui ont fait parvenir et s'assoit à la table de négociation pour régler les problèmes qui se posent à Kénogami à la satisfaction des travailleurs.

□ □ □

Québec, le 20 août 1980 — **Négociations au ralenti au séminaire de Québec** — Les négociations en vue de la conclusion d'une convention collective entre le service forestier du séminaire de Québec qui exploite la forêt privée du séminaire dans la région de Québec et le syndicat des travailleurs forestiers de Sainte-Brigitte FTPF-CSN se font au ralenti. Après cinq rencontres de négociation, les parties en sont encore à discuter de questions normatives et hier, à la dernière minute comme d'habitude, le procureur du séminaire de Québec, M. Robert Paquet, a annulé une rencontre de négociation qui était capitale pour les parties ce matin, alors que nous devions terminer la partie normative des négociations. Rappelons que les travailleurs forestiers du séminaire de Québec sont parmi les plus mal payés au Québec et que la situation urge afin de rétablir cette situation et leur permettre de se rapprocher à tout le moins de leurs confrères oeuvrant dans l'industrie forestière.

Montréal, le 20 août 1980 — **17 revues culturelles appuient le SMQ** — C'est par une lettre de soutien envoyée au Syndicat de la musique du Québec (CSN) que l'Association des éditeurs de périodiques culturels québécois a décidé d'intervenir dans le conflit actuellement en cours opposant le SMQ et l'American Federation of Musicians concernant la liberté d'allégeance syndicale dans l'industrie de la musique au Québec. « Cette question concerne en fait la vitalité d'une culture musicale authentique et vivante et nous espérons que le gouvernement québécois interviendra pour que la société Radio-Québec notamment reconnaisse le Syndicat de la musique du Québec et accepte de conclure avec celui-ci une convention collective de travail. » L'Association représente les revues culturelles suivantes : *Dérives*, *Focus*, *La Grande Réplique*, *Les Herbes Rouges*, *Intervention*, *Jeu*, *Les Lettres Québécoises*, *Le Magazine Ovo*, *Moebius*, *La Nouvelle Barre du Jour*, *Parachute*, *Possibles*, *Solaris*, *Spirale*, *Le Temps Fou* et *Vie des Arts*. Ces 17 revues culturelles jouent au Québec un rôle d'une importance considérable et cette lettre de soutien a reçu un accueil on ne peut plus favorable chez les musiciens et les musiciennes du Québec qui, à travers le SMQ, luttent depuis plusieurs années pour se libérer de la dure emprise d'un monopole américain connu sous le nom d'American Federation of Musicians.

Montréal, le 19 août 1980 — **GRÈVE À TUCK-TAPE** — Les 103 syndiqués de Canadian Technical Tape (TUCK-TAPE), de Ville Saint-Laurent, ont débrayé à la suite du rejet, à 92 % en assemblée générale, des dernières offres patronales. La convention collective est expirée depuis le 31 décembre et une dizaine de séances de négociations avec la compagnie n'ont pas permis de régler les principaux points en litige, soit les mouvements de main d'oeuvre, l'indexation, les vacances, les fêtes chômées payées, les assurances collectives et l'application de la convention collective durant les négociations. Les travailleurs de cette usine de Ville Saint-Laurent ont ainsi déclenché leur quatrième grève depuis la formation de leur syndicat. Leur dernière grève avait duré cinq mois en 1974.

□ □ □

Montréal, le 19 août 1980 — **SYNDICAT DE LA MUSIQUE : PREMIER SUCCÈS** — La campagne du Syndicat de la musique du Québec en vue de l'établissement de la liberté d'allégeance syndicale pour les musiciens et les musiciennes du Québec se poursuit activement et commence à donner des résultats. En effet, suite à une première rencontre exploratoire tenue le 23 juillet dernier entre le SMQ et le ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Denis Vaugois, le syndicat a obtenu du ministre un engagement formel que le gouvernement interviendra d'ici peu dans le dossier et prendra les mesures nécessaires pour permettre aux musiciens et aux musiciennes du Québec de choisir librement l'association qui les représentera. Quelle forme prendra l'intervention du gouvernement? Voilà la question qui se pose actuellement. Diverse hypothèses d'intervention (soit comme législateur, soit comme employeur) ont été évoquées lors de cette réunion sans cependant qu'aucune décision formelle ne soit prise. Dans le courant du mois d'août le ministre réunira les principaux organismes gouvernementaux et para-gouvernementaux concernés pour tenter de dégager un consensus. Et le ministre rencontrera de nouveau le SMQ au tout début de septembre afin de lui faire connaître son projet d'intervention. Rappelons que le Syndicat de la musique du Québec a publié au début de l'été un « dossier noir » sur l'American Federation of Musicians, dossier qui dénonce la main mise qu'exerce cette union américaine, anti-démocratique et répressive sur les musiciens et les musiciennes du Québec. Ce dossier noir, largement diffusé dans les médias et dans le milieu musical québécois (plus de 7000 exemplaires ont été distribués), se terminait par un appel du SMQ en faveur d'une intervention du gouvernement québécois dans le dossier. L'engagement pris par le ministre Vaugois constitue donc une première victoire pour le Syndicat de la musique qui met beaucoup d'espoir dans cette volonté exprimée par le gouvernement de venir en aide aux musiciens et musiciennes du Québec obligé(e)s contre leur volonté de se soumettre à l'emprise d'une association aux méthodes douteuses et dans laquelle ils ne se reconnaissent pas. Enfin, la campagne du SMQ en vue de recueillir des appuis auprès de tous les intervenants dans l'industrie du disque et du spectacle se poursuit et déjà des dizaines d'organismes ont fait acte de soutien, et ne devraient pas tarder à se manifester sur la place publique.

□ □ □

Montréal, le 20 août 1980 — **RELANCER IMPRICOM** — Les travailleurs de l'imprimerie Impricom de Montréal refusent de devenir chômeurs pour la seule raison que le gouvernement fédéral oblige l'entreprise à liquider ses actifs. Le Syndicat des employés d'Impricom (CSN) s'explique mal l'attitude gouvernementale qui, nonobstant la rentabilité à court terme de l'entreprise, a retiré, le 31 juillet, sa participation, forçant ainsi la mise à pied des travailleurs. Au cours d'une conférence de presse, tenue à Montréal, aujourd'hui, les membres du syndicat et des représentants du conseil d'administration d'Impricom ont dénoncé conjointement le désintéressement à leur égard des responsables du programme PAC d'aide à la création locale d'emplois. Les 4 employés d'Impricom sont prêts à collaborer à la relance de l'entreprise selon des critères à définir lors de la négociation de leur convention collective, parce qu'ils croient à la viabilité de l'imprimerie et à la nécessité de s'intégrer normalement sur le marché du travail. D'ailleurs, Impricom n'est ni un atelier protégé, ni un centre de travail adapté. C'est une entreprise conventionnelle capable d'offrir les salaires et les conditions de travail de l'industrie même si elle embauche majoritairement des personnes physiquement handicapées. Impricom a connu, sous l'ancienne administration, des débuts difficiles, mais la prise en main de l'entreprise par la Corporation du journal des handicapés du Québec (CJHQ), au mois de juin, a rétabli l'équilibre nécessaire au bon fonctionnement de l'imprimerie. Prête à remettre sur pied l'entreprise, la CJHQ peut compter sur l'appui du Syndicat des employés qui refuse de voir leurs espoirs de s'intégrer au marché du travail s'envoler par suite d'une malheureuse décision gouvernementale dont ils sont injustement victimes. « La reprise d'Impricom, est devenue notre raison de vivre, a déclaré le président du syndicat, Robert Côté, et nous ferons tout ce qui est possible pour conserver l'entreprise et nos emplois. Il n'est pas question, a-t-il dit, de nous retrouver encore chômeurs par la seule faute de quelques fonctionnaires qui n'ont rien compris à notre situation. »

□ □ □

Donnacona, le 22 août 1980 — **GRAVE ACCIDENT À DOMTAR** — Une explosion dans un démarreur électrique a causé de graves blessures à un ouvrier à l'usine de papier de la compagnie Domtar à Donnacona. L'accident s'est produit le premier août 1980. Un travailleur, M. Lucien Godin, 59 ans, de Donnacona a été sérieusement blessé et il repose toujours à l'unité de soins intensifs de CHUL à Québec. Deux de ses compagnons ont aussi été légèrement atteints. Une enquête se poursuit depuis ce temps par les responsables de la compagnie Domtar, des représentants de Westinghouse, fabricant de l'équipement et des inspecteurs du ministère du Travail du Québec. Devant l'absence de résultats concrets après trois semaines et la présence d'autres démarreurs identiques, le Syndicat des travailleurs a décidé de s'impliquer davantage dans l'enquête et de faire venir ses propres experts. La compagnie s'est montrée réticente, a retardé sa décision d'une journée, mais a finalement admis les experts du syndicat. C'est une histoire à suivre.

□ □ □

L'agenda du mouvement

septembre

5 **fédération des affaires sociales**, réunion inter-équipe

des régions 4-5 et 6C à Saint-Hyacinthe

22-26 **conseil central de Québec**. Congrès régulier aux bureaux de la CSN à Québec

octobre

26-31 **fédération des affaires sociales (CSN)** congrès régulier à Québec.

novembre

29-30 **confédération des syndicats nationaux**. Poursuite du congrès régulier de mai dernier. À Québec.

* * *

La Tuque, le 21 août 1980 — **Les travailleurs forestiers en colère** — Plusieurs centaines de travailleurs forestiers affiliés à la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN), en grève depuis le 1er juillet dernier, ont manifesté aujourd'hui leur colère à la Tuque et à Baie Comeau devant la lenteur des négociations avec le compagnies qui les emploient, soit la CIP et la Quebec North shore. À La Tuque, depuis 7 heures ce matin, la ville est fermée par les travailleurs forestiers qui ont érigé des barricades. Les policiers provinciaux et municipaux sont intervenus en début d'après-midi mais les travailleurs se sont regroupés dans une salle où ils ont participé à une réunion. À Baie Comeau, plusieurs centaines de travailleurs ont bloqué les voies d'accès : environ 400 d'entre eux avaient traversé le fleuve, en provenance de la rive sud du Saint-Laurent. En grève depuis sept semaines, les travailleurs forestiers affiliés à la CSN sont membres du front commun provincial mis sur pied par la FTPF et qui regroupe environ 5500 travailleurs d'usines et de la forêt en grève depuis le 1er juillet.

Cowansville, le 25 août 1980 — Les travailleurs(euses) de Vilas, sans emploi depuis la fin du mois de juillet, alors que les biens de la compagnie étaient saisis par les banques prêteuses, n'ont pas perdu espoir de voir rouvrir leur usine et de retrouver leurs emplois. La réputation de qualité des meubles Vilas, dû à l'expérience de ses travailleurs et travailleuses qui pour la plupart y travaillaient depuis 10 ans, a tôt fait d'attirer de nouveaux investisseurs. À ce jour, près de treize groupes d'acheteurs ont fait connaître leurs intentions d'acheter en tout ou en partie les installations de la compagnie. C'est le 3 septembre que le principal créancier, la Banque Mercantile, fera connaître la soumissionnaire qui deviendra propriétaire des actifs de la compagnie. Le Syndicat des travailleurs(euses) CSN de l'usine de Cowansville n'a pas ménagé les démarches auprès des gouvernement provincial et fédéral, et auprès des banques impliquées dans la liquidation pour faire valoir la revendication des syndiqués de maintenir leurs emplois.

□ □ □

Québec, le 19 août 1980 — **LE GOUVERNEMENT QUÉBÉCOIS VEUT EMPÊCHER LA FORMATION D'UN SYNDICAT AUTONOME DES SURVEILLANTS D'INSTITUTIONS PÉNALES** — Le gouvernement du Québec s'apprête à contester la juridiction du Tribunal du travail de juger de la requête en accréditation du syndicat en formation des surveillants et surveillantes en établissement de détention. C'est du moins ce qu'affirme, aujourd'hui, en conférence de presse le président de l'exécutif provisoire de ce syndicat, M. Raymond Pion. « Je suis surpris, déclare-t-il, de l'attitude de notre employeur qui semble mépriser, au profit d'une vaine bataille juridique, le droit et la volonté de 1500 travailleurs et travailleuses de 29 institutions pénales québécoises de se regrouper en un syndicat autonome. » Les surveillants et surveillantes des établissements de détention du Québec contestent actuellement devant le tribunal du travail la représentativité du syndicat des agents de la paix de la fonction publique, qui les représente en vertu de la loi 55. « Nous avons, souligne le président Raymond Pion, des revendications particulières liées aux conditions de travail particulières que nous vivons et notre volonté de nous réunir en un syndicat autonome devrait rencontrer les préoccupations de notre employeur, le gouvernement du Québec, appelle à négocier nos conditions de travail. Il est incompréhensible que le gouvernement ne veuille pas tenir compte du rôle particulier que nous jouons dans la société, explique le président du syndicat : nos membres tentent de réhabiliter et de réinsérer socialement les détenus et pourtant ils sont les premières victimes des prises d'otages et de blessures de toutes sortes. »

□ □ □

PERDRE SA VIE À LA GAGNER

manuel pour la santé des
travailleurs

DAUM et STELLMAN - 496 p. \$14.95

- Les maladies industrielles: une mort lente
- Le corps humain et les maladies professionnelles
- Le stress
- Le bruit et les vibrations
- Les effets de la chaleur et du froid
- La lumière: les rayons X et les autres formes de radiations
- Les dangers chimiques
- Les dangers du soulèvement
- Le contrôle de la pollution dans les lieux de travail
- Évaluation et contrôle de l'environnement
- La conservation des dossiers de santé
- Les moyens d'action

en collaboration avec l'Institut de
recherche appliquée sur le travail

parti
pris

Les éditions PARTI PRIS
947 est. rue duluth, h2l 1b7
montréal 523-0810

veuillez inclure votre paiement avec la commande et ajoutez cinquante
sous pour frais postaux

Cette importante publication est disponible au Centre de documentation de la CSN, 1601 de Lorimier, au coût de \$ 8.00.

* * *

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER

Cette publication conjointe CSN-CEQ, qui a connu un énorme succès, vient d'être rééditée. Elle est disponible au Centre de documentation au coût de \$ 5.00.

Nouvelles csn est un hebdomadaire d'information et de liaison publié par le service de l'information de la CSN, 1601 rue de Lorimier, Montréal H2K 4M5. Responsable : Jacques Gauthier ; composition : Composition Solidaire ; impression : les ateliers de la CSN.